

Vos questions / nos réponses

## Droguée à mon insu

Par [Profil supprimé](#) Postée le 03/02/2011 14:54

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je suis démunie. Jeudi dernier, avec une amie nous pensons qu'une personne mal intentionnée a mis une drogue dans notre verre (j'ai vu des cristaux transparents au fond de mon verre), quand nous étions dans un bar. Nous n'avons pas de preuves matérielles, mais tout nous fait penser que cela a bien été le cas. Nous avons eut tous les symptômes liés à une prise de drogue type GHB : euphorie, perte de contrôle sur nous même, perte de lucidité, bouffées de chaleur, perte de mémoire...

Heureusement pour nous, nos petits amis respectifs étaient présents et nous ont raccompagné chez nous. Cette histoire est très traumatisante pour nous deux, et j'aimerai porter plainte. Mon amie, elle, a peur de s'engager dans des procédures judiciaires longues, et ne veut pas me suivre dans cette démarche.

Mais, la situation me paraît grave, d'autres filles de notre entourage ayant fréquenté le même lieu, nous ont raconté des faits similaires, mais elles n'ont aucunes preuves et plusieurs ont peur ou honte d'en parler. Pour le moment rien de grave n'est arrivé à ma connaissance, mais jusqu'à quand cela va t'il durer...

Si je porte plainte, que puis-je espérer que la police retrouve le coupable, et qu'il soit puni ?

---

**Mise en ligne le 03/02/2011**

Bonjour,

Pour information, le GHB ne reste décelable que dans les urines et jusqu'à 12h après la prise. Les difficultés de détection du GHB tiennent à la fois à la rapidité de sa disparition dans l'organisme et au fait que le GHB est présent naturellement dans le corps humain. Au-delà de la période de temps indiquée, le taux retombera forcément sur un résultat inférieur à 10mg/l qui correspond à la présence normale de GHB dans l'organisme.

Porter plainte est un droit dont vous pouvez disposer. Cependant, les éléments de preuve sont extrêmement difficiles à réunir dans ce genre de situation.

Compte tenu de la rapidité de disparition du GHB dans l'organisme, il convient de se rendre à l'hôpital ou dans un laboratoire d'analyses médicales dans les plus brefs délais afin que des tests puissent éventuellement valider vos doutes, voire faire apparaître la positivité d'une autre drogue, ce qui permettrait par la suite d'entamer une procédure judiciaire.

Afin de limiter les risques de vivre une situation similaire, la seule possibilité est de s'efforcer de ne jamais laisser son verre hors de portée de vue.

Cordialement.

---